



JOURNÉE RÉGIONALE AUTISME

AUTISME & ÉCOLE

12 DÉC 2018

ATHÉNÉE MUNICIPAL BORDEAUX

CREAI
AQUITAINE

05 57 01 36 50

Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Scolarisation et inclusion

Jean-François Lafont

Conseiller technique ASH du recteur

Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Scolarisation et inclusion

POUR UNE ÉCOLE INCLUSIVE

STRATÉGIE AUTISME 2018-2022

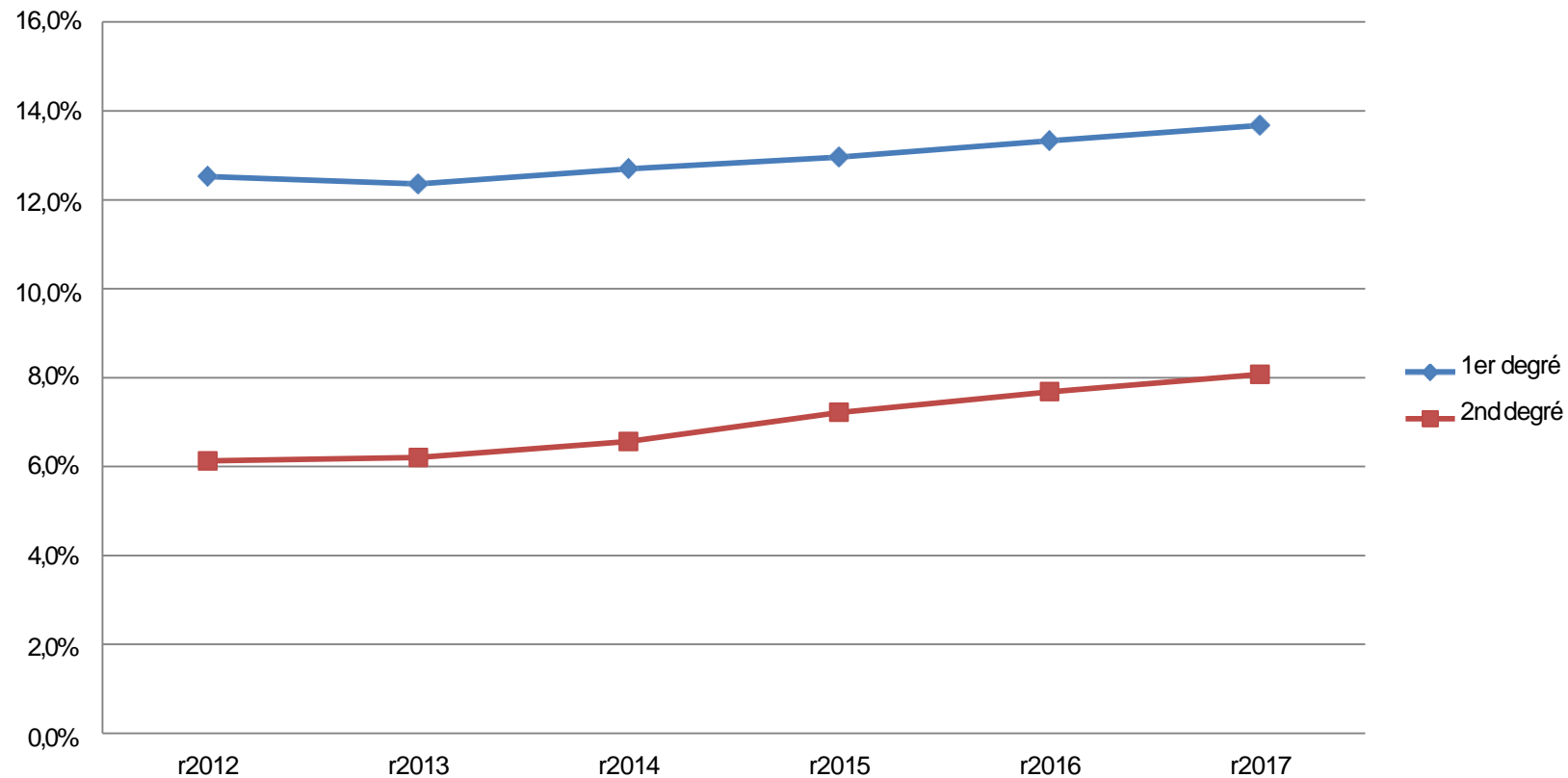
- Les élèves avec des troubles du spectre autistique → extension au TND
- Améliorer la scolarisation des élèves avec des TSA dans le cadre de la stratégie autisme
 - Développer l'accès aux **apprentissage**s : taux de scolarisation, continuité des parcours....
 - Mieux **informer, former et accompagner** les personnels de l'éducation nationale

EFFECTIFS DES ÉLÈVES AVEC DES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA) RENTÉE SCOLAIRE 2017

Secteur / Degré	TSA	non TSA	TOTAL	% TSA
PR	2 462	15 072	17 534	14,0%
PU	22 306	141 318	163 624	13,6%
Total 1er degré	24 768	156 390	181 158	13,7%
PR	2 563	20 790	23 353	11,0%
PU	8 765	108 200	116 965	7,5%
Total 2nd degré	11 328	128 990	140 318	8,1%
TOTAL	36 096	285 380	321 476	11,2%

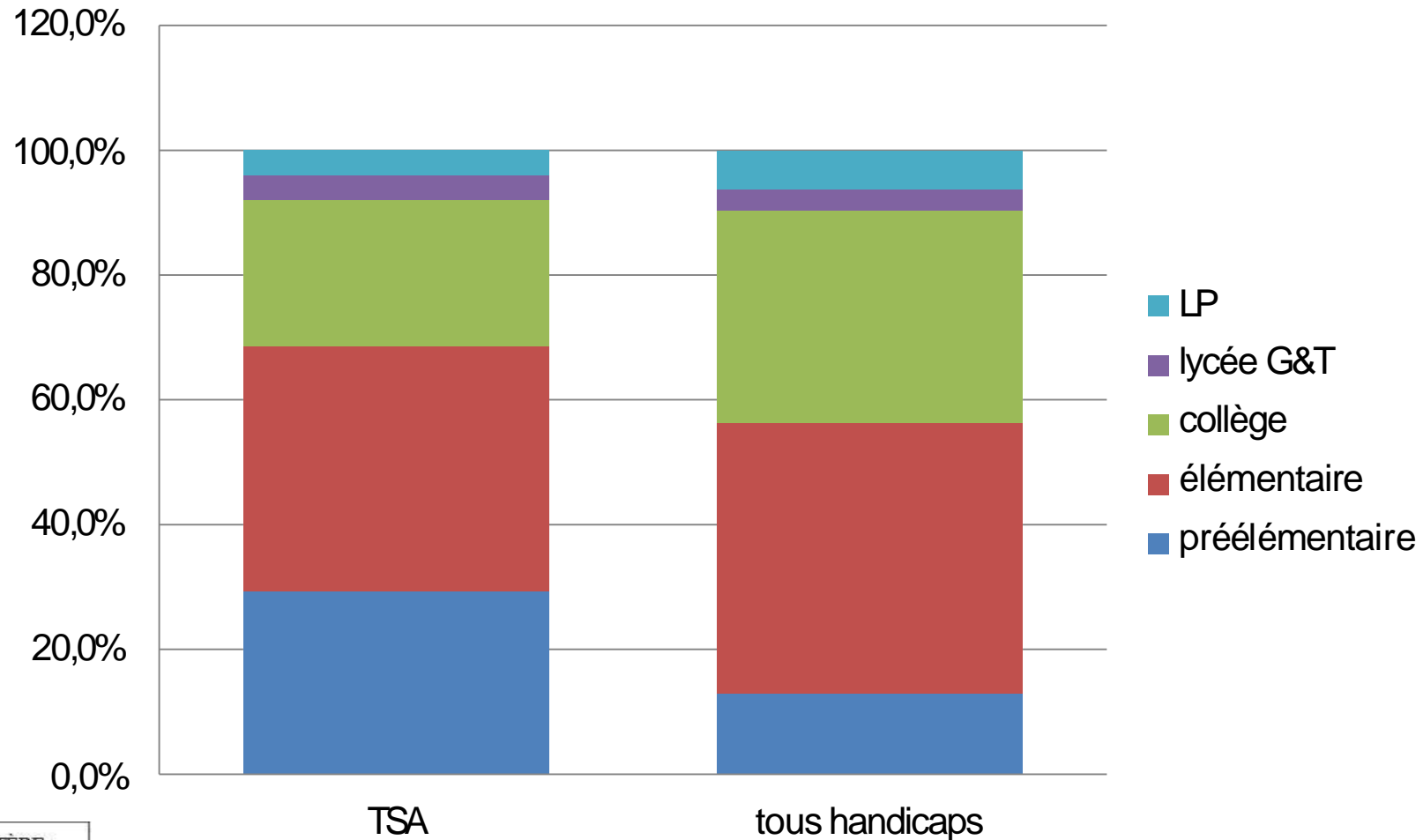
AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES TSA

Proportion des TSA parmi les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

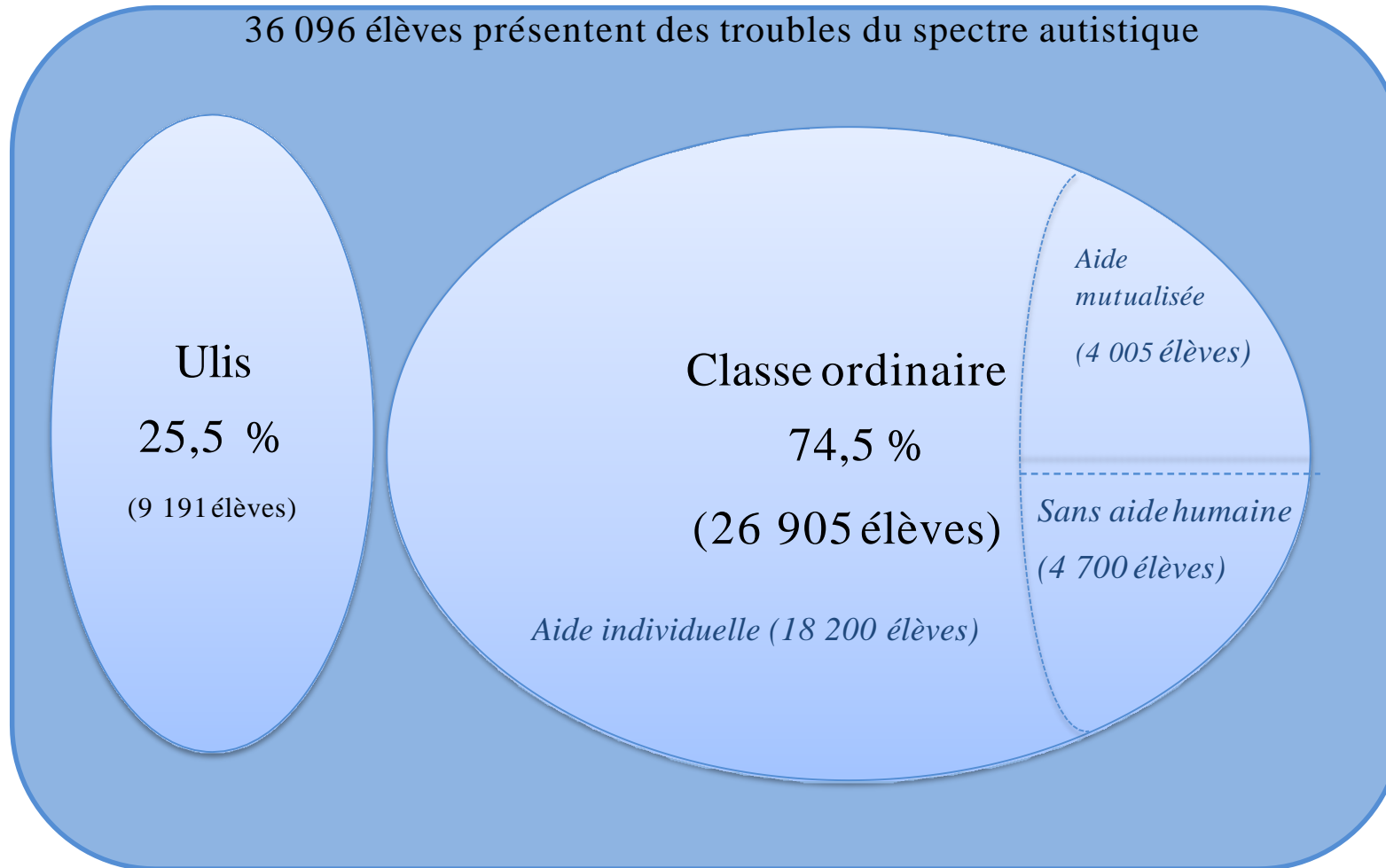


RÉPARTITION PAR NIVEAU DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES AVEC TSA

Répartition par niveau de scolarisation à la rentrée 2017

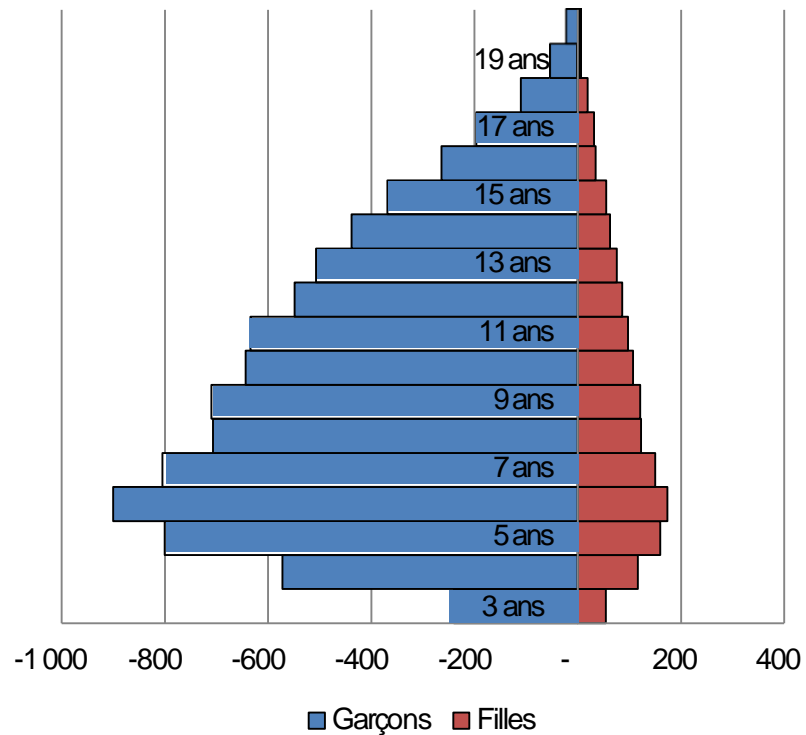


MODALITÉS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES AVEC TSA

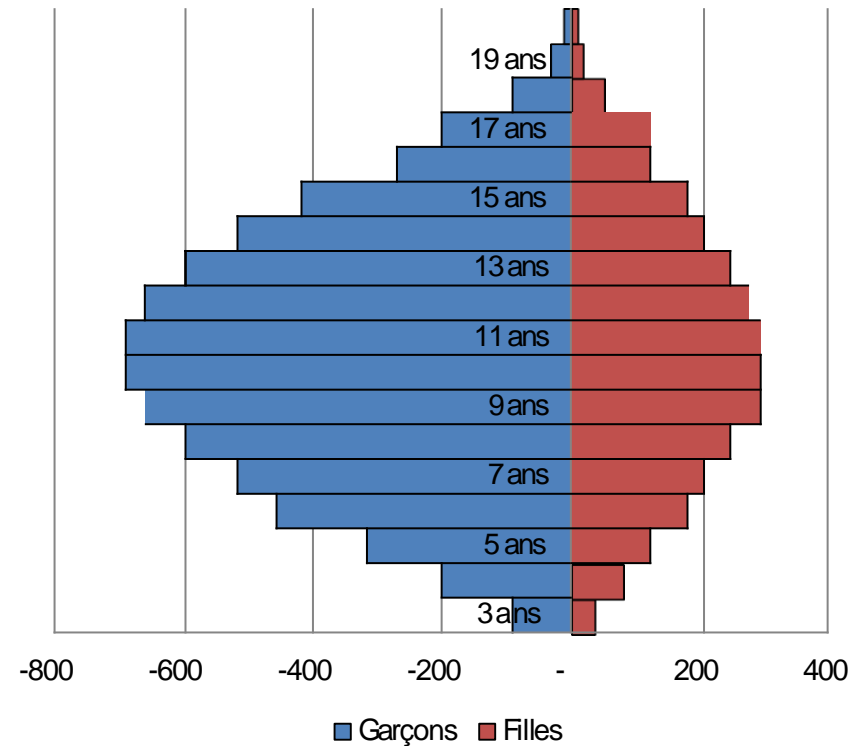


RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE DES ÉLÈVES AVEC TSA

Elèves scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2017 : Troubles du spectre autistique



Elèves scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2017 : tous handicaps



ACCÈS AUX APPRENTISSAGES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE AUTISME 2018-2022

- Création de **180 nouvelles unités d'enseignement** en maternelle pour élèves avec TSA(UEMA)
- Création de **45 unités d'enseignement en élémentaire**
 - dont 5 à la RS2018 (UEEA)
- Ouverture d'**ULIS généralistes** en école élémentaire, collège et lycée.
 - + 250 à la RS2018
- Création de **30 ULIS TSA en lycée professionnel**
- Création d'une **cohorte** d'enfants scolarisés en UEMA
 - 1000 élèves à compter de la RS2019 par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance

LE RENFORCEMENT DE LA SCOLARISATION MATERNELLE

- Objectif : scolarisation en école maternelle de l'ensemble des élèves porteurs de TSA
- Renforcement des modalités et des durées de scolarisation
- Création de 180 UEMA sur la durée de la stratégie nationale
- **Scolarisation de 2044 jeunes enfants en 2022**
- Modalités de financement :
 - 11M€ éducation nationale
 - 50,4M€ secteur médico-social

L' APPUI À LA POURSUITE DE SCOLARISATION AU 1ER DEGRÉ

- Création d'unités d'enseignement en élémentaire TSA:
 - Création en 2018 de 5 unités d'enseignement en élémentaire TSA
 - Déploiement dès 2019 de 10 classes par an
 - **Scolarisation de 450 enfants de plus à la rentrée 2022**
-
- Financements :
 - 3,795 M€ éducation nationale
 - 4,5M € secteur médico-social

LOCALISATION DES 5 UEEA

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

■ Région Auvergne-Rhône-Alpes, département du Rhône

- Académie de Lyon, Ecole René Beauverie de Vaulx-en-Velin
- SESSADAPAJH

■ Région Hauts-de-France, département de la Somme

- Académie d'Amiens, Ecole Louise Michel d'Amiens
- SESSADAPAJH

■ Région Normandie, département de la Seine-Maritime

- Académie de Rouen, École Louis De Broglie à Dieppe
- APAJHet APEI IME le château Blanc

■ Région Ile de France, département de l'Essonne

- Académie de Versailles, École Marcel Cassin à Sainte Geneviève-des-Bois
- IME notre école GAPAS

■ Région Occitanie, département de la Haute-Garonne

- Académie de Toulouse, Ecole Gaston Bonheur de Balma
- Association ADAPEI

CAHIER DES CHARGES TEMPORAIRE (1/4)

Les grands principes :

- Scolariser les élèves avec TSA , pour lesquels l'accompagnement par une ULIS est insuffisant
- Implanter les UEEA en école ordinaire
- Proposer des temps de présence basés sur le fonctionnement scolaire
- Constituer l'équipe sur un modèle intégré

CAHIER DES CHARGES TEMPORAIRE (2/4)

➤ L'orientation et l'admission :

- Un travail collectif pour identifier les élèves concernés
- Une orientation prononcée par la CDAPH
- Un Partenariat entre l'ARS, l'inspecteur d'académie et les MDPH pour des notifications précises et la mise en place de procédures spécifiques
- Un effectif de 10 élèves par UEEA

➤ Projet :

- Proposer un parcours de scolarisation
- proposer des interventions éducatives

CAHIER DES CHARGES TEMPORAIRE (3/4)

➤ L'équipe :

- Un enseignant spécialisé (CAPPEI) nommé par l'inspecteur d'académie
- Un AESH
- Un éducateur spécialisé
- Un accompagnant éducatif et social
- Une guidance parentale

➤ Modalités de financement :

- 100 000 € de crédit par UEEA par la stratégie nationale de l'autisme
- Allocation du crédit à un établissement ou service médico-social
- Financement de l'enseignant spécialisé et AESH collectif par l'éducation nationale

CAHIER DES CHARGES TEMPORAIRE (4/4)

■ Acteurs :

- Délégation interministérielle
- Acteurs retenus pour les 5 premières expérimentations d'UEEA
- Représentants des ARSet rectorats concernés
- MDPH et CRA
- La DGESCO et DGCS
- Représentants d'associations de familles
- Représentants d'instituts de formation

■ Objectifs :

- Retour d'expérience des 5 premières UEEA et du dispositif d'autorégulation
- Questionnements autour du profil des enfants orientés vers les UEEA
- Etude des aspects budgétaires et quantitatifs
- Définition du cahier des charges définitif

MIEUX INFORMER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE AUTISME 2018-2022

- **Recrutement de 100 professeurs ressources**
 - 50 à la RS 2019 et 50 à la RS 2020
 - appel à candidatures
 - Formation à prévoir dans le cadre de MIN
- **Déploiement de ressources numériques pour les professionnels de l'éducation nationale**
 - Création d'une plateforme **CAP ECOLE INCLUSIVE** à la RS 2019

■ Actions de formation : modalités

- Formation **initiale** (ministère de l'enseignement supérieur)
- Formation **continue** :
 - en présentiel :
 - plan national, académique ou départemental de formation
 - Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
 - Modules d'initiative nationale (Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap),
 - Ecole supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - en distanciel : parcours M@gistère

■ Actions de formation : des personnels

- Développement de **modules de sensibilisation pour tous les personnels** (dont accompagnants, 60 heures obligatoires à la prise de poste – décret 2018)
- Formation **d'enseignants ressources du 2nd degré**
- Approfondissement pour les **enseignants concernés par l'accueil de TSA**
- Complément de formation pour les **enseignants spécialisés**
- Formation des **médecins et psychologues** des premier et second degrés